

**Extrait du procès-verbal de l'assemblée départementale de géographie
tenue le 11 décembre 2015**

**Position départementale concernant la correction des travaux et examens
pour la fin du trimestre d'automne 2015**

Résolution 15-12-DGEO-08

Attendu que les employé(e)s du SÉTUE sont en grève illimitée depuis le 7 décembre 2015;

Attendu la demande exprimée par le SÉTUE aux professeur(e)s et chargé(e)s de cours, leur enjoignant de ne pas corriger les travaux dévolus aux auxiliaires d'enseignement;

Attendu l'exigence de l'administration de l'UQAM aux professeur(e)s et chargé(e)s de cours de corriger les travaux en vertu de leur responsabilité vis-à-vis du cours et de son déroulement;

Attendu que les syllabus ont été construits en fonction de la contribution des employé(e)s du SÉTUE à la correction et que leur soutien à cet égard est absolument essentiel;

Attendu que les employés du SÉTUE ont pour la plupart déjà été rémunérés pour la correction des travaux du trimestre d'automne 2015;

Attendu l'augmentation de la tâche que représenterait la correction des travaux pour les professeur(e)s et les chargé(e)s de cours;

Il est proposé que le département de géographie refuse la consigne de l'administration de l'UQAM obligeant les professeur(e)s à assumer la correction des travaux et examens.

Proposé par : Juan-Luis Klein

Appuyé par : Mélanie Doyon

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

